

Description

Le fontainier ou la fontainière gèrent et contrôlent l'exploitation du réseau d'eau potable, du captage jusqu'au robinet des consommateurs. Sur le terrain, ils contrôlent les installations de captage, de traitement, de pompage et de transport de l'eau. Ils veillent à ce que toutes les maisons raccordées au réseau disposent d'eau potable en continu (24h/24), vérifient que la qualité de l'eau respecte les prescriptions légales et qu'elle ne s'altère pas.

Leurs principales activités consistent à:

Contrôle des installations

- s'assurer que les restrictions imposées dans les zones de protection autour du captage (par exemple dans une source ou une nappe phréatique) soient bien respectées, afin d'éviter la contamination de l'eau;
- contrôler les installations de traitement de l'eau comme les systèmes de désinfection et les filtres; étalonner les appareils de mesure automatiques des différents paramètres de qualité de l'eau;
- vérifier le bon fonctionnement des systèmes de pompage;
- examiner le niveau des réservoirs d'eau potable; s'assurer que les pressions et les débits soient suffisants, en particulier pour la défense incendie;
- suivre les prescriptions d'hygiène;

Gestion des installations

- faire réviser les pompes et les conduites de manière régulière, procéder au remplacement des installations défectueuses;
- en cas de forte chaleur ou de pénurie d'eau et en accord avec les autorités communales, prendre des mesures de restriction pour l'utilisation de l'eau (arrosage, lavage des voitures par exemple);
- proposer des solutions d'exploitation écologiques et économiques;
- comprendre d'où viennent les problèmes d'exploitation et prendre les mesures nécessaires;

Administration

- remplir et tenir à jour les protocoles de vérification (autocontrôle);
- signaler les problèmes aux autorités compétentes (administration communale, laboratoire cantonal, etc.);
- établir des devis pour la maintenance et le remplacement d'installations;

Conseil et relations publiques

- répondre aux questions des citoyens concernant la gestion du réseau et la qualité de l'eau; prendre en compte les informations transmises par les habitants; être attentif aux indices pouvant révéler une anomalie sur le réseau (par exemple un champ inondé suite à une rupture de conduite);
- conseiller les architectes et les ingénieurs pour les raccordements de nouvelles constructions au réseau d'eau potable;
- déterminer le diamètre des canalisations d'eau dans les maisons et l'emplacement du compteur .

Environnement de travail

La plupart des fontainiers agissent seuls, sur le terrain, en extérieur. Leur travail est soumis à des normes d'hygiène très strictes et déterminé par des protocoles établis par des experts (chimistes, ingénieurs, etc.). Les fontainiers se déplacent fréquemment pour contrôler les installations et sont en contact régulier avec les autorités politiques et sanitaires des communes et des cantons.

Formation

La formation de fontainier ou de fontainière s'acquiert en emploi et est gérée par la Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux (SSIGE).

Lieu

- Yverdon-les-Bains, Morat.

Durée

- six semaines réparties sur une année.

Conditions d'admission à l'examen

- CFC avec au moins 3 ans de pratique auprès d'une entreprise de distribution d'eau ou d'une entreprise privée mandatée pour assurer la distribution d'eau potable;

ou

- autre profil avec au moins 5 ans de pratique auprès d'une entreprise de distribution d'eau ou d'une entreprise privée mandatée pour assurer la distribution d'eau potable.

Titre obtenu

- Brevet fédéral de fontainier ou de fontainière

Contenu

- connaissances professionnelles spécifiques (captage, production et adduction, stockage, distribution, utilisation de l'eau, contrôle et entretien, matériel et outillage);
- mathématiques, physique (mécanique et hydraulique) et chimie de l'eau;
- administration (droit, calcul et correspondance, communication);
- lecture de plans (localisation des conduites, des fuites);
- prévention des accidents (sécurité au travail, signalisation des chantiers).

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Aptitude à travailler de façon indépendante
- Autorité
- Esprit méthodique
- Disposition à de fréquents déplacements
- Sens technique

Perspectives professionnelles

La formation de fontainier ou de fontainière n'offre pas de réelles perspectives d'évolution puisqu'elle s'adresse à des personnes déjà responsables d'un service des eaux d'une commune de petite ou moyenne importance (moins de 10'000 habitants) ou qui vont le devenir.

Perfectionnement

Les fontainiers avec brevet fédéral peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- différents cours sur les nouvelles techniques et les nouveaux matériaux pour le pompage et la distribution de l'eau et sur les nouvelles normes légales du domaine mis sur pied par les organisations du monde du travail;
- etc.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Exploitant de station d'épuration BF/Exploitante de station d'épuration BF
- Installateur sanitaire CFC/Installatrice sanitaire CFC
- Technologue en assainissement CFC/Technologue en assainissement CFC

Adresses

AFSR, Association des fontainiers de Suisse romande
Case Postale
1003 Lausanne
<http://www.fontainiers.ch>

Schweiz. Brunnenmeister-Verband
Allmendstr. 15
6062 Wilen (Sarnen)
Tél.: +41 41 660 71 85
<http://www.brunnenmeister.ch>

Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux (SSIGE)
Succursale Suisse romande
Ch. de Mornex 3
1003 Lausanne
Tél.: +41 (0)21 310 48 60
<http://www.ssig.ch>